



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 136 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/55/816). À cette occasion, il s'est réuni avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.

2. Par sa résolution 53/19 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MONUT pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, un crédit d'un montant brut de 18 708 926 dollars (montant net : 17 475 926 dollars), comprenant un montant de 930 639 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 182 487 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général (A/55/816), un montant brut total de 16 370 309 dollars (montant net : 15 291 434 dollars) avait été mis en recouvrement pour la période allant jusqu'au 15 mai 2000, date de l'expiration du mandat de la MONUT. Comme indiqué au paragraphe 12 et au tableau 1 du même rapport, les dépenses pour la période se sont élevées à un montant brut total de 13 945 200 dollars (montant net : 13 110 520 dollars), laissant un solde inutilisé d'un montant brut de 4 754 700 dollars (montant net : 4 365 400 dollars).

3. Le solde inutilisé s'explique par des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques Personnel militaire (748 900 dollars), Personnel civil (3 182 900 dollars), Dépenses opérationnelles (377 900 dollars), Autres programmes (55 700 dollars) et Contributions du personnel (389 300 dollars).

4. Pour ce qui est des dépenses moindres au titre du personnel militaire, le Comité consultatif note, d'après le paragraphe 1 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général, que le solde inutilisé de 748 900 dollars s'explique essentiellement par le fait que, le mandat de la MONUT venant à expiration le 15 mai 2000, les observateurs militaires qui avaient terminé leur temps de service n'avaient pas été remplacés.

5. Pour ce qui est du personnel civil, le Comité consultatif note, d'après les paragraphes 2 à 4 de l'annexe II du même rapport, que le solde inutilisé de 3 182 900 dollars à cette rubrique était en grande partie attribuable à une économie de 363 400 dollars au titre de la police civile, économie qui s'explique essentiellement par le fait que seulement deux des 12 contrôleurs de la police civile prévus avaient été déployés. L'économie de 2 659 300 dollars à la rubrique Personnel international et personnel local était due au transfert progressif du personnel international de la MONUT à d'autres opérations de maintien de la paix et au fait que la Mission avait enregistré un taux moyen de vacance de postes de 39,1 % pour le personnel international pendant la période.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 22 mars 2001, le montant estimatif dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 43 992 dollars, et que les engagements non réglés à la même rubrique s'élevaient à 74 412 dollars. Pour ce qui est des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, au 22 mars 2001, on avait réglé quatre demandes d'indemnisation s'élevant à 175 654 dollars, le solde des obligations était de 100 000 dollars, et trois demandes étaient en attente.

7. Le Comité consultatif a aussi été informé que, au 19 mars 2001, les avoirs en caisse s'élevaient à 9,3 millions de dollars. Au 22 mars 2001, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour la période du 1er janvier au 31 décembre s'élevaient à 8 924 773 dollars, les paiements reçus à 3 299 606 dollars, et le montant restant à percevoir était de 2 431 289 dollars. Au 31 décembre 2000, le montant total des engagements non réglés pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 était de 2 209 511 dollars (126 409 dollars auprès de gouvernements et 2 083 102 dollars auprès d'autres parties).

8. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MONUT pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 est énoncée au paragraphe 15 du rapport. **Le Comité consultatif recommande que le montant brut de 18 708 926 dollars (montant net : 17 475 926 dollars) ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/19 B du 8 juin 1999 aux fins du fonctionnement de la MONUT pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 soit ramené à un montant brut de 16 370 309 dollars (montant net : 15 291 434 dollars). Le Comité recommande également à l'Assemblée de porter au crédit des États Membres, selon les modalités qu'elle jugera appropriées, le solde inutilisé qui en résulte pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, soit un montant brut de 2 416 109 dollars (montant net : 2 180 934 dollars).**